



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Enseignement supérieur

Question écrite n° 46622

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes des bourses nationales pour les étudiants de l'enseignement supérieur. Ainsi, l'attribution de bourses pour un DEUG ne peut-elle être versée que dans une période ne dépassant pas deux ans. Or, l'université de Reims a prévu pour les étudiants qui le souhaitent un DEUG modulable en trois ans. Il lui demande quelle mesure il compte prendre pour que les bourses nationales soient versées pendant trois ans aux étudiants qui choisissent ce parcours universitaire.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46622

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6698